Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215601048-20260322-DELIB2026_09-DE

Département du **MORBIHAN**
Arrondissement de **LORIENT**

MAIRIE DE LANVAUDAN

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LANVAUDAN, pendant l'année 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-mars à 11 heures 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Lanvaudan réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick LE CALOCH, Maire.

Présents : LE CALOCH Patrick, PATIN Hélène, LE QUAY Michel, SALAÜN Nicole, EMERY Morgan, HORELLOU Pierre, LE BOLAY Chantal, LE CORRE Floriane, GRAIGNIC Béatrice, OGER François, MAES Tatiana, MARLIERE David, LUBAC Alexandre, RACAPE Sonia, MANTRANT Jane.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. Les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire, Madame Sonia RACAPE désignée pour remplir ces fonctions les accepte et prend place au bureau en cette qualité.
Date de convocation : 17 mars 2026

2026/09 : Election des adjoints au Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les 3 tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire) :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15.

À déduire *(bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)* : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Liste conduite par Hélène PATIN, 15 voix (quinze)

– Liste conduite par Jane MANTRANT, 1 voix (une)

La liste conduite par Hélène PATIN ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Mme Hélène PATIN, 1ère adjointe
- M. Michel LE QUAY, 2ème adjoint
- Mme Nicole SALAÜN, 3ème adjointe
- M. Morgan EMERY

Certifié exact, pour copie conforme

Monsieur le Maire,
Patrick LE CALOCH

MAIRIE DE LANVAUDAN 56240 MORBIHAN

La secrétaire de séance,
Sonia RACAPE